

Commune de WINGEN SUR MODER

PROCES VERBAL RESTREINT
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 14

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Le 15 novembre 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, Mme BANZET Emma, Mme CRENNER Josiane, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Date de
Convocation :

08/11/2021

Absents Pouvoir :

Mme DETTWILLER Séverine a donné Pouvoir à Mme SCHMITT-MERX Dominique
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme HUNSINGER Simone
M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à M. THOMAS Pascal
Mme LEININGER Florence a donné Pouvoir à Mme PFEIFER Sylvie

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents :

Mme BRUNNER Magdolna

Secrétaire de Séance : M. JOAN Sébastien

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2021
2. Transformation de la régie de recettes « photocopies » en régie de recettes « photocopies et droits de place »
3. Personnel communal : transformation de poste / modification du tableau des effectifs
4. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
5. Mise en conformité des statuts du Syndicat mixte du Musée Lalique
6. Achat de terrains
7. Reversement à la CCHLPP de la Redevance de concession R2 perçue en 2021 de Strasbourg Electricité Réseaux
8. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
9. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Le Maire rappelle que le PV du 28 septembre 2021 a été envoyé par mail.
Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**TRANSFORMATION DE LA REGIE DE RECETTES « PHOTOCOPIES » EN REGIE DE RECETTES « PHOTOCOPIES ET DROITS DE PLACE »**

Considérant que la régie de recettes constitue le moyen le plus approprié pour encaisser les droits de place lors de la Kirb,

Considérant que la Commune dispose déjà d'une régie de recettes pour la délivrance de photocopies,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- De rajouter l'encaissement des droits de place de la Kirb à la régie de recettes existante
- De renommer la régie de recettes « photocopies » en régie de recettes « photocopies et droits de place ».

POINT 3**PERSONNEL COMMUNAL : TRANSFORMATION DE POSTE / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Ayant entendu l'exposé du Maire relatif à la possibilité d'avancement de grade de Mme Cindy NOSAL, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de catégorie C, au grade de rédacteur de catégorie B,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De transformer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en grade de rédacteur, avec effet dès que possible.
- De modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

GRADE	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	temps travail
ADMINISTRATIF				
Rédacteur	B	1	1	100%
Adjoint administratif	C	1	1	100%
TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal de 2e classe	C	1	1	90%
Adjoint Technique	C	4	4	100%
Adjoint Technique (emploi aidé)	C	1	1	60%
Adjoint Technique (camping)	C	1	1	20%
Adjoint technique (circulation école)	C	1	1	17%
SOCIAL				
ATSEM	C	2	2	67%

POINT 4**RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :

- *Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)*

- *Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code*

POINT 5

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Considérant que les statuts du Syndicat mixte du Musée Lalique doivent être mis en conformité,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La mise en conformité des statuts du Syndicat mixte du Musée Lalique, afin de remplacer la collectivité Département du Bas-Rhin par la Collectivité Européenne d'Alsace.

POINT 6

ACHAT DE TERRAINS

Le maire explique que M. ELSASS Jean, domicilié dans la commune, est propriétaire des terrains cadastrés :

section 05 - n° 334, lieu-dit Dell, d'une contenance de 10,36 ares

section 05 – n° 418, lieu-dit Dell, d'une contenance de 3,63 ares.

Il souhaite les vendre et le maire propose que la Commune les achète.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ces terrains au prix de 50 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 7

REVERSEMENT A LA CCHLPP DE LA REDEVANCE DE CONCESSION R2 PERÇUE EN 2021 DE STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reverser à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre les 12 408,40 € de redevance de concession R2 que la Commune a obtenue de Strasbourg Électricité Réseaux en 2021 pour les travaux réalisés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public et payés en 2019.

POINT 8

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 5 rue de la Faucille
 - Maison 8 rue d'Ingwiller

POINT 9

DIVERS

- Le maire communique le montant de la dette par habitant, suite à la demande de Mme Catherine François lors précédent conseil municipal. En 2021, elle s'élève à 87,40 € par habitant.
- Le maire informe vouloir adhérer au réseau « Ville et métiers d'art ».
- Le maire relate des derniers événements survenus dans les dossiers :
 - Site Munsch Gulden
 - Accès quartier Lalique
 - Chaufferie collective
- Le maire informe que les coussins berlinois ne seront pas installés avant mars ou avril 2022.
- La fête de Noël du Conseil Municipal et du personnel communal aura lieu le samedi 8 janvier 2022 au restaurant Au Wingenerhof.

- Mme Simone Hunsinger informe que les colis pour les aînés seront livrés le samedi 11 décembre. Chaque conseiller municipal est invité à en récupérer le dimanche 12 décembre entre 9h et 11h au centre socioculturel pour distribution.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h15.